Contribution n°102 (Web)

Anonyme

Déposée le 12 octobre 2026 à 21h08

Monsieur le commissaire enquêteur, il est nécessaire de vous informer que l'actuel propriétaire du haras de fresnay le buffard a acheté ce bien fin 2024 après le lancement des études d'un projet éolien sur la commune d'Habloville.
Il a ainsi acheté le domaine en toute connaissance d'un projet éolien porté par la société Elements.
Il ne doit en aucun cas porter atteinte à notre souveraineté énergétique. Il me serais impensable d'acheter une propriété dans les pays du golfe et de demander l'arrêt de l'exploitation des puits de pétrole pour un intérêt personnel.
Merci de prendre en compte les intérêts énergétiques de notre pays plutôt que de céder aux pressions d'un propriétaire étranger.